

REGLEMENT DU RALLYE INTER GENERATIONNEL

(Anciennement Critérium Adultes)

ORGANISATION DE LA COMMISSION JEUNES DU CODEP 57



Article 1

Le RIG (Rallye Inter Générationnel) à VTT est un jeu sportif destiné à rassembler les encadrants des écoles de cyclotourisme, les parents et enfants, hommes et femmes licenciés ou non, à la pratique du VTT et de leur permettre de voir ce que nous demandons de faire à nos jeunes lors du Critérium départemental, régional et national.

Article 2

Le RIG est ouvert à tout adulte et jeune de moins de 18 ans. Chaque adulte pourra participer soit individuellement, soit par équipe (adulte- jeune) y compris en tandem. Les équipiers porteront le même numéro, mais avec un indice A et B.

Article 3

Le port du casque est obligatoire pendant toutes les épreuves sur le vélo. Tout participant n'ayant pas son casque sur la tête se verra retirer sa carte de route. Le VTT ou tandem VTT devra être conforme au Code de la Route en vigueur. Conformément à l'article 195 du Code de la Route, l'éclairage sera obligatoire si les conditions atmosphériques et de circulation l'exigent, ainsi que sur décision de l'organisateur. Les participants respecteront le Code Forestier, et laisseront la nature intacte après leur passage.

Article 4

Le RIG comprend :

A - Un test sportif qui se compose :

- D'un parcours rando-guide
- D'un parcours d'orientation avec itinéraire tracé sur une photocopie de carte sur fond IGN à l'échelle 1/25000.

Le test sportif composé des deux types de parcours, se fera en terrain varié, sur des chemins, des allées et des sentiers en évitant au maximum les routes. Les organisateurs devront être vigilants quant au choix de leur itinéraire et veiller à ce que celui-ci soit praticable même en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Les parcours devront respecter les conditions suivantes :

- Comporter 4 à 8 balises réparties sur les deux boucles
- Le parcours d'environ 20 km maximum, aura un dénivelé et des difficultés telles qu'il soit réalisable par tous en moins de 3 h.

Les organisateurs devront donc évaluer le temps nécessaire à chacun pour effectuer leur parcours sans trop de difficultés. Au-delà du temps des points de déductions seront appliqués.

Pour chaque équipe, il n'y aura qu'une seule carte de route, un rando-guide et un itinéraire tracé sur photocopie. Chaque équipier devra effectuer seul les tests maniabilité et mécanique. La moyenne des points obtenus par les 2 équipiers sera retenue ainsi que la moyenne des bonifications obtenues pour l'état des VTT et pour le contenu de la trousse de réparation. Les deux équipiers sont tenus de rester ensemble durant tout le test sportif. A l'arrivée, la carte de route ne sera prise en compte qu'en présence effective des 2 équipiers.

B - Des questions

De connaissances générales portant principalement sur :

- La topographie et la cartographie
- Les activités fédérales VTT
- La technique et la pratique du VTT
- Le code de la route et le respect de la charte du randonneur
- Le secourisme
- Le tourisme local

Une question Observation. Elle portera sur une particularité du parcours.

Les autres questions seront posées aux balises sous forme de Q. C. M.

C - Un parcours de maniabilité

Le participant devra effectuer un parcours de 4 à 8 zones, choisies par l'organisateur et comportant au moins 5 types de difficultés.

Les jeux seront identiques pour tous les participants.

D - Un test nature

- Identifier 3 espèces animales, végétales ou minérales
- Reconnaissance de 3 espèces : végétales, minérales
- Le but est de reconnaître des espèces ou des produits qui nous entourent. Leur nombre et leur nature sont laissés au bon vouloir de l'équipe encadrante.

E - Un test mécanique

Il sera choisi par les organisateurs et sera identique pour tous les participants.

Article 5

Les VTT ou tandems des participants sont vérifiés avant le départ. Des points positifs sont attribués pour les cycles conformes au règlement d'un Critérium et pour le contenu des trousse de réparation.

Si le VTT ou le tandem est estimé en mauvais état ou dangereux par les organisateurs, il devra être réparé. Dans la négative, le départ sera refusé.

Le participant doit effectuer tous les parcours en toute sécurité sur un vélo conforme au Code de la Route.

Les freins doivent rester fonctionnels durant toutes les épreuves.

Article 6

Le comportement dangereux ou injurieux d'un participant ou de ses accompagnateurs envers les organisateurs, les contrôleurs et/ou la population pourra entraîner la disqualification du ou des participants concernés, après concertation avec le comité organisateur.

Article 7

A l'issue des différents tests, les points obtenus par chaque participant ou équipe, sont comptabilisés et il sera établi un classement général.

Un diplôme VTT, et un cadeau souvenir sera remis à chaque participant.

Règlement modifié et adopté à la réunion du Comité Directeur du CODEP 57 en date du 27 Septembre 2013.

La responsable de la Commission Jeunes

Le président du CoDep 57



Arlette Spagnolo

Jean-Pierre METZINGER